



ict

INSTITUT
CATHOLIQUE
DE TOULOUSE

Insolites dans la Bible

L'insolite « provoque l'étonnement, la surprise par son caractère inhabituel, contraire à l'usage, aux règles ou par sa conduite inattendue » (Littré). Bien des passages de la Bible, tant dans l'Ancien que dans le Nouveau testament, présentent de l'insolite. Dans cette journée d'études, nous en aborderons quelques uns pour nous demander, chemin faisant et grâce à nos échanges, quel rôle cela joue-t-il dans la communication du message.

***“Dans tout le pays on ne trouvait pas d'aussi belles femmes
que les filles de Job...” (Jb 42,15)***

Le titre de cette présentation ne veut pas transformer la beauté exceptionnelle des trois dernières filles de Job en un cas insolite. Il est vrai que dans la Bible la beauté peut établir des cas insolites... c'est le cas de Léa, de Dalila, de Susanne, Bethsabée, Esther...)... mais dans ce cas, l'insolite ne semble pas se réduire au concentrer a la beauté... Elle semble être seulement le centre stratégique du dessin littéraire de l'auteur :... *Et leur père leur donna une part d'héritage en compagnie de leurs frères. (Jb 42,15b).*

A. Configuration générale

Après la réconciliation entre Dieu et les trois amis de Job, le récit décrit la restauration des fortunes de Job, en disant que Job devrait recevoir deux fois plus qu'avant (v.10). Une caractéristique qui semble inappropriée dans ce type de récit (cf. la restauration d'une bonne fortune de Tobit dans le Livre de Tobit). Plutôt que de considérer la visite de la famille et des amis de Job comme subséquente à la restauration de sa fortune, nous devrions interpréter les v.11-12 comme décrivant la manière dont Dieu a restauré la fortune de Job. C'est-à-dire, avant même que la fortune de Job ne soit restaurée, sa famille et ses amis viennent le voir...

Pendant ce temps, une nouvelle famille est également née dans le cadre de la restauration de Job, sept fils et trois filles (v. 13). Une forme inhabituelle du mot hébreu sept est utilisée ici (*shib'anâ*), ce qui conduit certains à l'interpréter comme une forme double, indiquant que la deuxième famille de Job comprenait quatorze fils (cf. 1Cro 25,5 où quatorze fils et trois filles sont donnés à Heman le voyant par les prémisses de Dieu pour l'exalter - ainsi le Targum à Job). Si cette interprétation est correcte, alors le nombre extraordinaire de fils de Job serait assorti de la beauté extraordinaire de ses filles (v.15a).

Le narrateur s'attarde sur les filles, donnant leurs noms. La première s'appelle Jemimah (colombe), la seconde s'appelle Keziah (cannelle parfumée), la troisième Karen-Happuch (boîte à cosmétiques). Une chose qu'il n'a pas fait au commencement de la narrative du livre et que jamais fait pour les fils. Pourquoi ? L'image d'une société joyeuse et harmonieuse est soulignée par le fait que Job a donné à ses filles un héritage avec leurs frères. Le fait que ce détail fasse l'objet d'une mention spéciale indique apparemment que ce n'était pas un état de choses normal (Nm 27,3-4).

Il peut paraître choquant que l'histoire semble ignorer que les enfants bienaimés ne peuvent pas être remplacés par de nouveaux, comme la richesse peut être remplacée. Sans en savoir plus sur les conventions de la narration dans l'ancien Israël, il est difficile de dire si de telles caractéristiques "scandaleuses" sont censées être acceptées simplement comme faisant partie de la façon de raconter une histoire comme celle-ci, ou si l'auteur utilise subtilement ce détail pour mettre les lecteurs mal à l'aise avec une histoire qu'ils auraient autrement acceptée sans poser de questions... En fin de compte, tant l'expression du v. 15 que son cadre littéraire sont pleins d'éléments insolites :

- La bénédiction double...
- La beauté des filles pour équilibrer le numéro des fils (?)
- La mention spéciale au nom des filles
- L'héritage des filles
- Cette nouvelle famille...

A ce moment-là, je veux juste souligner ce cadre inhabituel, insolite... qui ne se réduit pas à la beauté des filles de Job ou à leur part dans l'héritage. Elle soulève de nombreuses questions et de nombreuses interprétations. Nous partirons de quelques propositions de l'exégèse juive et chrétienne pour tenter une synthèse finale personnelle.

B. Propositions de l'exégèse juive

Je commence par deux contributions juives relativement récentes, qui soulignent le soupçon de quelque chose d'inhabituel dans l'énoncé du texte de Jb 42,15. J'admit qu'au cours de mes recherches, j'ai été pris par surprise par cet intérêt des collègues du monde juif.

À la fin du livre de Job, on trouve une unique phrase : "Et leur père (Job) leur donna (aux filles de Job) un héritage parmi leurs frères" (Job 42,16). Cette phrase inhabituelle est présentée comme une information concrète, reflétant un événement réel. Elle est associée à la vaste question de l'héritage par les filles des biens de leurs pères en Israël et dans le Proche-Orient ancien. Nous n'avons pas de lois directes sur l'héritage par les filles, et nos conclusions découlent de documents sporadiques de diverses sociétés : Sumer, l'ancienne Babylone, Alalah, Nuzi, Emar, Ugarit et Israël :

- 1) En principe, une fille n'est pas héritière ; seuls les descendants mâles de bêt'ab le sont.

- 2) La coutume mentionnée le plus souvent est qu'en l'absence de descendance mâle, la fille hérite.

- 3) Dans de très rares cas, à Nuzi et à Emar, en l'absence de descendance mâle, le père adopte sa fille comme un fils et un héritier.

La déclaration de Job est exceptionnelle (insolite) et indique un pas en avant dans la conception de la société. Voici un exemple de bêt'ab avec des héritiers mâles, mais les filles reçoivent néanmoins une partie de l'héritage, bien que de manière inférieure. Ce verset contribue également à la question de l'époque et de la source du livre de Job, en supposant que nous le reconnaissons comme un développement concernant le sujet de l'héritage par les filles.

Job, le père riche qui s'est relevé d'un puits sans fond pour retrouver son statut élevé, était autorisé par la loi en vigueur dans le Proche-Orient ancien et la Bible, telle que nous avons essayé de la reconstituer, à accorder à ses filles des biens immobiliers dans le cadre de l'octroi d'une dot. Ces biens n'appartenaient pas aux filles, mais aux fils des filles après le décès des mères.

Job a donc agi conformément au droit écrit et coutumier. Le fait d'accorder une partie du domaine aux filles "avec leurs frères" suggère qu'il espérait des petits-fils et des petites-filles. En effet, les espoirs de Job se sont réalisés. Comme l'indique le

verset suivant, Job "vécut cent quarante ans pour voir quatre générations de fils et de petits-fils" (Job 42,16).

Joseph Fleishman ("Their father gave them estates [Naḥalah] together with their brothers' (Job 42:15b): What did Job Grant his Daughters?" / 'אחיהם בתוך נחלה להם ויתן' (לבנותיו איוב נתן מה: טוב, מב איוב) et Shnaton: An Annual for Biblical and Ancient Near Eastern Studies / הקדום והמזרח המקרא לחקר שנתון, 2007 Mandel Institute for Jewish Studies) nous ont offert deux importants contributions, de ce que nous pouvons retenir deux aspects pertinents :

1. La déclaration de Job est exceptionnelle (insolite) et indique un pas en avant dans la conception de la société.
2. Une action conformément au droit écrit et coutumier... dans le cadre de l'octroi d'une dot.

C. Propositions de l'exégèse chrétienne

En général, des auteurs tels que E. Dhorme, R. Gordis, N. Sarna, N. Habel, J.G. Janzen, M. Pope reconnaissent l'anomalie de ces choses inhabituelles. Mais ils ne les traitent pas comme tels, ils cherchent une explication, parfois rapide".

Par exemple, R. Gordis et N. Habel ne considèrent pas comme anormal la façon d'écrire le nombre sept et ne le voit pas comme un double, mais comme une forme archaïque de l'ancien ougaritique ; tandis que E. Dhorme, C. Newsom soulignent la forme duelle et le parallèle avec 1Cro 25:5. N. Habel ne considère la beauté que comme une indication publique d'une bénédiction spéciale, soulignée par leurs noms ; et le fait qu'il leur donne une part de l'héritage montre seulement que Job maintient dans sa vie une attitude de justice et d'équité qui va bien au-delà de la pratique normale du monde antique.

Autres auteurs se détiens sur la signification littéraire et stratégique de nommer les trois filles de Job et se demande : Quel est l'intérêt de les nommer ? Quelle est la signification de ces noms ? Quelle est l'importance de nous donner les noms dans le contexte plus large du livre ? Les questions sont pertinentes mais pour quelques auteurs est impossible une réponse définitive. Il ne semble pas y avoir suffisamment d'informations pour en être sûr. Il est également intéressant que, non seulement ils aient été nommés, mais que le verset suivant décrive leur beauté et la valeur démesurée que Job leur a accordée (les élevant de manière inhabituelle au niveau de leurs frères). Étant donné que leurs noms semblent tous faire référence à leur beauté intrinsèque, il me semble que ces versets sont destinés à transmettre la remarquable abondance de la restauration de Job. Dieu n'a pas seulement donné à

Job nouveaux enfants pour remplacer ceux qui sont morts - Il lui a donné les trois plus belles filles du pays.

L'idée dominante semble être que Dieu ne s'est pas contenté de rétablir Job dans sa condition antérieure, mais l'a béni abondamment au-delà de ce qu'il avait connu avant son malheur. Dans ce sens, les noms des filles pourraient simplement être une expression de la joie de Job dans sa nouvelle bénédiction (de la même manière que les noms des enfants de Joseph symbolisent l'œuvre de la grâce qui a eu lieu dans le cœur de Joseph ; cf. Genèse 41:51-52). En d'autres termes, ces noms sont le témoignage personnel de Job que la chaleur, le parfum et les fruits ont à nouveau rempli son âme. Carol Meyers soutient dans son commentaire que ces détails sont significatifs car c'est le seul endroit dans la Bible où un père nomme ses filles. Consigner l'acte de nommer signifie accentuer l'importance d'une naissance donnée, c'est pourquoi une telle attention est principalement accordée aux personnages masculins. Carol Meyers suggère également que "Job s'oppose aux conventions patriarcales non seulement en tant que donneur de noms, mais aussi en ce qui concerne la distribution des biens. Elle affirme que, selon la loi biblique (voir Nombres 27:1-11 ; 36:1-13), ce n'est qu'en l'absence d'héritiers mâles que les filles étaient autorisées à récupérer les biens de leur père. Par conséquent, c'est une déviation claire de la loi, pour la fille de Job d'hériter à côté de leurs frères.

David Clines, dans son commentaire sur Job, est en partie d'accord avec les interprétations de Meyer lorsqu'il affirme que les femmes ne sont généralement pas nommées dans les récits de la Bible hébraïque à moins qu'elles ne soient importantes pour l'intrigue, donc cette notation sort de l'ordinaire. Pourtant, il s'écarte de l'interprétation de Meyer lorsqu'il conclut que "cela ne rend pas les filles proéminentes, cependant, mais est un autre signe de la richesse et du statut du patriarche Job". Il est intéressant de noter que Clines estime que "la note féministe la plus impressionnante de 42:15, selon laquelle la deuxième série de filles a hérité de la propriété "en même temps" que leurs frères (un fait unique dans le monde narratif de la Bible hébraïque) est quelque peu affaibli par la remarque qui précède immédiatement, selon laquelle dans tout le pays, il n'y avait pas de femmes aussi belles que les filles de Job" ; il est sous-entendu, sinon explicitement déclaré, que leur héritage n'est pas dû au fait qu'elles sont, au même titre que leurs frères, la progéniture de Job, mais principalement au fait qu'elles sont belles.

En revanche, certains commentateurs ont émis l'hypothèse que leur héritage était un signe de la nouvelle grande richesse de Job, tandis que d'autres pensaient que c'était le signe d'une nouvelle générosité issue de ses souffrances. Un autre encore a suggéré que c'était un signe de gratitude pour sa nouvelle famille. Pourtant, il est possible d'interpréter ce récit d'une autre manière qui ne minimise pas l'importance de l'héritage que Job laissait à ses trois filles.

Ce point de vue suggère que leur beauté a été mentionnée pour souligner qu'elles n'avaient pas besoin de recevoir un héritage pour être prises en charge et avoir une vie de stabilité économique. Leur beauté indique très clairement que Job n'aurait eu aucun problème à trouver des maris pour ces filles exceptionnelles. Peut-être donc que les décisions de Job étaient davantage liées à sa rencontre avec Dieu et à la façon dont celle-ci l'avait transformé. Car Job comprenait maintenant des choses plus profondes sur le Dieu qu'il adorait. Il saisit que Dieu crée avec une exubérance et un abandon inexplicable.

Il a compris que Dieu était une puissance de vie, équilibrant les besoins de toutes les créatures, pas seulement des humains, chérissant la liberté, plein d'un amour et d'un plaisir féroces pour chaque chose sans égard pour son utilité, reconnaissant la profonde interconnexion de la mort et de la vie, retenant et nourrissant chaque élément dans l'écologie de toute la création. La nouvelle image que Job se fait de Dieu l'amène à considérer sa vie et sa foi sous un nouvel angle. En effet, "tout au long de son épreuve, Job avait appris à aller au-delà de la lettre de la Loi pour se tourner vers l'Auteur de la Loi, qui, en fin de compte, n'a pas versé à Job un salaire mérité, mais l'a récompensé selon sa grâce".

Job avait été libéré du système patriarcal et de "tout un ensemble d'arrangements sociaux et moraux dans lesquels l'autorité appartient à l'homme le plus âgé." [13]. Sa rencontre avec Dieu l'avait libéré des contraintes de ses constructions sociales et théologiques antérieures. Il a donc choisi la grâce. Et il a donné du pouvoir à ses filles en les nommant et en leur donnant un héritage. Un héritage bien plus grand que la simple économie et la simple beauté. Le père a cherché à imiter son Dieu bon et gracieux. Et à célébrer la valeur innée de ses filles.

Bibliografia

BEN-BARAK, ZAFRIRA, *The Daughters of Job* / איוב בנות פרשת Eretz-Israel: Archaeological, Historical and Geographical Studies, 1993.

CLINES, DAVID J.A., *Job* (Word biblical commentary v. 3) Nashville : Thomas Nelson, 2011.

MEYERS, CAROL - *Discovering Eve : ancient Israelite women in contexto*, New York : Oxford University Press, 1988.

NEWSOM, CAROL, *The Book of Job : A Contest of Moral Imaginations*, Oxford : University Press, 2003.

HABEL, NORMAN C., *The Book of Job : a commentary*, Philadelphia : The Westminster Press, c1985.

Luisa ALMENDRA

Professeuse Faculté de Théologie (Université Catholique du Portugal)